

Commission Sportive

ADRESSER LA CORRESPONDANCE A :
Comité du Finistère de TENNIS de TABLE
BP 303
29413 LANDERNEAU Cedex

Landerneau, le 30 janvier 2018
Mesdames, Messieurs
les Présidents, Dirigeants
Joueurs, Joueuses

Mesdames, Messieurs,
J'ai l'honneur de vous informer que les :

Les Finales par Classement se dérouleront le
Dimanche 25 Février à Brieç
Complexe sportif, rue de la Boissière, 29510 Brieç

LES ENGAGEMENTS

- Date butoir : **Lundi 19 février 2018 dernier délai**
- Soit en ligne (à privilégier) en cliquant sur le lien : [inscription en ligne](#).
- Soit par courrier postal sur feuilles jointes.
- Dans les deux cas, le règlement financier est à envoyer par courrier postal à :

✉ **Comité du Finistère de TENNIS de TABLE -**
BP 303 – 29413 LANDERNEAU Cedex
Aucune demande ne sera acceptée passé ces délais.

INSCRIPTIONS :

Je vous engage à consulter attentivement les règlements, joints à ce courrier, avant de procéder à vos inscriptions. Les renseignements éventuels, sont à prendre auprès de Philippe Dolou (Tél : 06 77 62 63 50, indy29000@yahoo.fr) et **non au secrétariat administratif du Comité.**

- Le listing, qui vous est fourni, regroupe l'ensemble de vos licencié(e)s qualifié(e)s pour cette épreuve, il vous suffit de cocher dans le tableau qui correspond aux points classements. Cette inscription sera facturée 8,40 € au club, conformément à la Circulaire.
- Cette épreuve comprend trois niveaux : départemental, régional et national. **Les participants(e) doivent obligatoirement s'inscrire au niveau départemental pour pouvoir accéder, par qualification, au niveau régional, puis national.**
- ATTENTION: une pénalité financière de 10,00 € est appliquée pour toute participation non honorée + le coût de l'engagement initial.
- Afin d'éviter toutes irrégularités dans la composition des poules et de faciliter la gestion informatique de l'épreuve : **aucun engagement téléphoné ou transmis hors délai ne sera accepté.**

 **Une restauration rapide est prévue sur place.**

Vous remerciant par avance de respecter ces modalités d'inscriptions, je souhaite à toutes et tous une bonne compétition.

Amitiés sportives, le responsable de l'épreuve,
Philippe Dolou

FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT Échelon départemental

(Mise à jour 25/01/18)

⊕ Qualifications

- Joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle à la FFTT. (chapitre I article 1 des règlements sportifs).
- Ne peuvent pas participer :
 - Les joueurs et joueuses de moins de 9 ans de la saison en cours. (chapitre XII article 1 des règlements fédéraux).
- Un seul tableau par participant ou participante.
- Aucune inscription, n'est prise sur place et par téléphone.
- Aucune inscription ne sera acceptée passé le délai fixé par la Commission Sportive départementale.
- En cas de forfait non excusé, tout joueur ou joueuse inscrit(e) se verra infliger, une pénalité financière de 10€.

Critères de qualification pour les championnats de Bretagne (pour info)

Dans chaque tableau, messieurs et dames, les 24 joueurs et joueuses(1) sont qualifiés(ées) de la manière suivante :

- Les finalistes de l'échelon départemental ;
- Complété à 24 par les joueurs et joueuses désignés(ées) par les Comités qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon départemental. Un quota est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre de participants(es) à l'épreuve départementale pour chaque comité.

(1) Si le nombre de qualifiés(es) par Comité n'est pas atteint, le tableau sera complété par les joueurs ou joueuses suivants et ayant le meilleur total points du critérium fédéral.

Les joueurs et joueuses retenus(es), à la date de l'échelon départemental, par une sélection FFTT, seront qualifiés(ées), s'ils (elles) le désirent, pour la phase régionale.

⊕ Formule de la compétition

- Dans tous les tableaux, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.
- Formule type : dans tous les tableaux, les joueurs et les joueuses sont répartis(es) en poules de 3.
- Dans chacune des poules, tous les participants(es) se rencontrent et sont classés (ées) de 1 à 3. Les 3 joueurs ou joueuses sont qualifiés (ées) pour le tableau principal.
- Suivant le nombre d'inscrits(es) dans un tableau, la C.S.D. se réserve le droit de modifier la formule type ainsi que le nombre de qualifiés (ées) par poule.
- A l'issue des poules, et suivant le nombre de participants(es), les joueurs et joueuses qualifiés (ées) sont placés (ées) :
 - Soit dans un T.E.D. (tableau d'élimination directe), puis, à l'issue des 1/8èmes un tableau KO est éventuellement organisé et les places 3-4 et 5 à 8 sont effectuées.
 - Soit dans un tableau KO.

⊕ Placement dans les tableaux

- Les critères suivront respectivement l'ordre des points licences.
- Dans la mesure du possible, deux joueurs (ses) d'un même Club ne doivent pas figurer dans la même poule.

☺ Transmission des résultats

Lors de la compétition les joueurs (ses) devront impérativement s'assurer du bon remplissage des fiches de partie.

☺ Nombre de tableaux

4 tableaux féminins :

Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 pts)
Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 pts)
Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 pts)
Tableau F12: joueuses classées 10 - 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 pts)

4 tableaux masculins

Tableau H8 : joueurs classés 5-6-7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 pts)
Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 pts)
Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 pts)
Tableau H15 : joueurs classés 13 – 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 pts)

Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé (licence janvier).

☺ Horaires à titre indicatif

| DAMES | | | | MESSIEURS | | | |
|----------|--------------|----------|-------------------|-----------|----------------------|----------|-------------------|
| Tableaux | (Points) | Pointage | Début compétition | Tableaux | (Points) Classements | Pointage | Début compétition |
| F5 | (Inf à 600) | 13H30 | 14H00 | H8 | (Inf à 900) | 7H30 | 8H00 |
| F7 | (Inf à 800) | 13H30 | 14H00 | H10 | (Inf à 1100) | 8H30 | 9H00 |
| F9 | (Inf à 1000) | 13H30 | 14H00 | H12 | (Inf à 1300) | 9H30 | 10H00 |
| F12 | (Inf à 1300) | 13H30 | 14H00 | H15 | (Inf à 1600) | 9H30 | 10H00 |

☺ Tenue sportive

Une tenue sportive correcte sera exigée à tous les joueurs et les joueuses.

Sur les podiums, les joueurs et joueuses se présenteront en tenue sportive sous peine d'une amende de 10 €

☺ Récompenses

Elles seront remises aux joueurs et aux joueuses présents(es) sur les podiums.

☺ Modifications éventuelles

La Commission Sportive se réserve le droit de modifier le présent règlement.